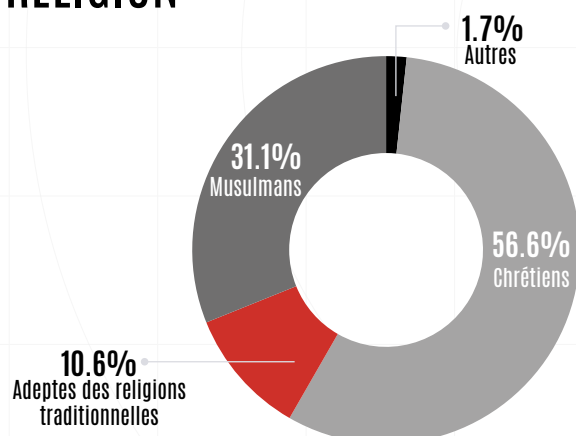




# TANZANIE

## RELIGION



Population

**62,774,619**

PIB par habitant

**2,683 US\$**

Surface

**947,303 Km<sup>2</sup>**

Indice de Gini\*

**40.5**

\*Inégalité économique

## LE CADRE JURIDIQUE DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE ET SON APPLICATION EFFECTIVE

La Constitution de la République-Unie de Tanzanie date de 1977. Elle a été amendée à plusieurs reprises et, en 2014, un processus national de consultation a été lancé afin d'étudier sa réforme. Ce processus est actuellement (en 2020) toujours en cours, et par conséquent, le texte de 1977 est toujours en vigueur.

L'article 19 de la Constitution dispose que « toute personne a droit à la liberté de pensée ou de conscience, de croyance ou de foi, et de choix en matière de religion, y compris la liberté de changer de religion ou de foi ».<sup>1</sup> Le texte défend également les principes d'égalité et de non-discrimination en matière religieuse (article 13, alinéa 5) et interdit les partis politiques qui visent à « promouvoir ou favoriser les intérêts [...] d'une religion ou d'un groupe religieux » (article 20, alinéa 2, point a, i).

Le nouveau projet de constitution contient des détails sur l'étendue et les limites du droit à la liberté religieuse. L'article 40 explicite plus particulièrement comment protéger le droit à la liberté de conscience et de religion, le droit de célébrer et de propager librement sa religion tant qu'elle ne viole pas la loi, et comment protéger le droit des commu-

nautés religieuses à s'organiser de manière indépendante du gouvernement<sup>2</sup>. En même temps, la liberté de culte est réglementée : pratiquer sa religion ne peut perturber la paix, répandre la haine ou attiser la confusion sociale<sup>3</sup>. L'article 209, alinéa 2, point d, iii), dispose également que les élections doivent être exemptes de « déclarations indiquant des préjugés tribaux, géographiques ou religieux »<sup>4</sup>.

La Constitution de Zanzibar<sup>5</sup> – un archipel autonome qui fait partie de la République-Unie de Tanzanie depuis 1964, avec son propre président et son propre parlement – contient les mêmes garanties de liberté religieuse que la Constitution tanzanienne.

Toutes les organisations religieuses sont tenues de s'inscrire auprès du ministère de l'Intérieur pour la Tanzanie continentale, et auprès du Bureau du registre général pour Zanzibar.<sup>6</sup> Elles doivent alors fournir les noms d'au moins 10 membres, les statuts écrits, les curriculum vitae des dirigeants et une lettre de recommandation du préfet de leur district. En outre, en Tanzanie continentale, les organisations musulmanes doivent être approuvées par le Conseil national musulman de Tanzanie (BAKWATA); sur Zanzibar, la demande doit être approuvée par le moufti local.

À Zanzibar, le gouvernement nomme le moufti, un juriste professionnel qui interprète la charia (loi islamique) et supervise les organisations musulmanes. Certains musulmans ont fait valoir que cette pratique représentait une ingérence excessive du gouvernement. Sur le continent, le BAKWATA choisit le moufti.<sup>7</sup>

Le 27 juin 2019, l'Assemblée nationale tanzanienne a adopté un projet d'amendements<sup>8</sup> vivement critiqués car ils introduisent des « restrictions radicales aux droits de l'homme déjà précaires du pays ». <sup>9</sup> Selon Amnesty International, ce projet de loi « restreint les droits de liberté d'expression, de réunion et d'association pacifiques, et contient des restrictions inadmissibles pour les organisations de la société civile, renforçant la censure ». <sup>10</sup>

La nouvelle législation donne au gouvernement de larges pouvoirs pour évaluer, enquêter et suspendre les organisations de la société civile. Selon Jebra Kambole, juriste tanzanien cité par Deutsche Welle, « le registre peut refuser d'enregistrer certaines institutions telles que des églises, mosquées ou entreprises, sans donner de raison valable ». Le gouvernement a déclaré que ces nouvelles lois ne faisaient que combler une lacune dans la législation existante visant à surveiller les entreprises et les organisations de la société civile, et que les pays voisins avaient des réglementations similaires.<sup>11</sup>

Un an plus tard, en juin 2020, les législateurs tanzaniens ont adopté la loi n° 3 de 2020, contenant de nouveaux amendements législatifs que les critiques considèrent comme une menace pour l'autonomie des groupes de la société civile.<sup>12</sup> Entre autres choses, elle permet d'interdire les litiges d'intérêt public et accorde l'immunité aux hauts fonctionnaires de l'exécutif, du législatif et du judiciaire.<sup>13</sup>

En ce qui concerne l'instruction religieuse dans les écoles publiques, elle est autorisée comme matière parascolaire. Les cours doivent être approuvés par la direction de l'école ou les associations d'enseignants et de parents. Ils sont dispensés par les parents ou d'autres bénévoles.<sup>14</sup> Les écoles et universités confessionnelles sont légales, et il en existe beaucoup, qu'elles soient chrétiennes (tant catholiques que protestantes) ou musulmanes. Les organisations chrétiennes sont tenues de présenter au ministère de l'Intérieur une lettre d'accréditation des hauts responsables de leur Église.

Les fêtes religieuses nationales reconnues comprennent les fêtes chrétiennes de Noël, du Vendredi Saint, du lundi de Pâques, ainsi que les fêtes musulmanes de Mawlid, de

l'Aïd al-Fitr et de l'Aïd al-Adha.<sup>15</sup>

Le 4 novembre 2018, le Président John Magufuli, d'autres dignitaires et des responsables ecclésiastiques se sont réunis avec des milliers de chrétiens pour célébrer le 150ème anniversaire de la présence catholique en Tanzanie.<sup>16</sup>

## INCIDENTS ET DÉVELOPPEMENTS

La Tanzanie a une longue tradition de coexistence pacifique entre les différentes confessions religieuses, en particulier entre chrétiens et musulmans, et la liberté religieuse est plutôt respectée. La religion n'est généralement pas considérée comme un facteur de désunion.<sup>17</sup>

Les conflits et tensions sociales au cours de la période faisant l'objet du présent rapport sont en majorité causés par des différends entre partis politiques, et non par les religions. Cependant, quelques incidents ont touché la communauté chrétienne de Zanzibar, une région essentiellement musulmane.

En 2018, les Assemblées Pentecôtistes de Dieu (PAG) se trouvent en désaccord avec les musulmans locaux au sujet de leur intention de construire une église. Depuis 2004, les PAG tentent d'obtenir leur propre lieu de culte, mais leur dernière tentative est déboutée par un tribunal en 2017.<sup>18</sup> Dans une interview réalisée en septembre 2018, le Révérend Amos Kanula (chef des PAG à Zanzibar) déclare : « Notre liberté de culte a été violée par des musulmans qui ont la main sur le système judiciaire de Zanzibar ». <sup>19</sup> L'ecclésiastique signale également des menaces contre sa communauté, proférées par certains musulmans parce qu'il a fait appel de la décision du tribunal.

En mai 2018, Mgr Daniel Kwileba Kwiyeza, évêque de la Communauté évangélique pentecôtiste d'Afrique (PEFA), et sa fille sont arrêtés alors qu'il prêche. Ils sont libérés le lendemain, mais les autorités ferment son église. Cette situation s'est produite parce que des religieux musulmans locaux s'étaient plaints du volume sonore des offices chrétiens.<sup>20</sup>

En février 2019, la police a arrêté Pius Luhende, directeur exécutif du conseil municipal d'Itigi, et deux gardes forestiers, accusés d'avoir tué un membre de l'Église adventiste du septième jour en tirant sur lui. Selon les médias locaux, les trois hommes s'étaient rendus dans l'église adventiste de Singida pour percevoir des impôts. Ils se sont battus après l'office avec certains fidèles, avant de tuer la victime.<sup>21</sup>

À part cette affaire, aucun autre incident majeur n'a été signalé en ce qui concerne la liberté religieuse au cours de la période faisant l'objet du présent rapport. En fait, contrairement aux années précédentes, aucune attaque grave d'islamistes radicaux contre des cibles chrétiennes n'a été signalée. Toutefois, les chrétiens de Tanzanie – et dans une moindre mesure les musulmans – sont de plus en plus préoccupés par la montée de la violence islamiste dans leur pays et dans la région de l'Afrique de l'est.

Ces craintes se sont confirmées à la fin de 2020, lorsque les autorités tanzaniennes ont déclaré le 23 octobre 2020 qu'environ 300 islamistes mozambicains affiliés au groupe État Islamique avaient attaqué Kitaya, un village frontalier de la région de Mtwara, en Tanzanie.<sup>22</sup> Pour faire face à la menace, la Tanzanie s'est jointe à son voisin du sud, le Mozambique, pour patrouiller ensemble le long de leur frontière commune. Une insurrection islamiste fait rage dans l'ancienne colonie portugaise depuis 2017.<sup>23</sup>

Les églises sont restées ouvertes malgré la pandémie du coronavirus mais ont dû limiter leurs offices et réduire leur capacité, afin de se conformer aux mesures de distanciation sociale. Toutefois, la plupart des œuvres missionnaires se sont arrêtées.<sup>24</sup> Afin de respecter les mesures de distanciation sociale, le Bureau du catéchisme de la Conférence épiscopale tanzanienne a lancé un programme de catéchisme radiophonique pour enfants.<sup>25</sup> En avril 2020, le Président tanzanien Magufuli, un catholique, a appelé à une prière de trois jours après le déclenchement de la pandémie.<sup>26</sup>

## PERSPECTIVES POUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

Globalement, la longue tradition de respect de la liberté religieuse en Tanzanie se poursuit. Des préoccupations subsistent toutefois quant à la préservation des principes démocratiques. Les observateurs locaux et internationaux affirment que la réélection du Président John Magufuli en octobre 2020 était frauduleuse.<sup>27</sup>

En juillet 2020, des experts des Nations Unies ont critiqué la répression de l'opposition, exhortant le gouvernement à « abandonner immédiatement les mesures législatives et autres qui limitent encore plus l'espace civique ». <sup>28</sup> En février 2018<sup>29</sup>, l'Église catholique de Tanzanie avait déjà appelé au respect de l'État de droit, et dénoncé des « violations de la Constitution et des lois nationales ».

Une inquiétude persiste également au sujet des restric-

tions de la liberté religieuse pour la communauté chrétienne de Zanzibar. Reste à voir si la situation s'aggrave.

En ce qui concerne la violence islamiste radicale, la situation s'était améliorée jusqu'aux récents débordements en provenance de la province de Cabo Delgado au Mozambique (frontalière de la Tanzanie), où une insurrection islamiste initiée en 2017 s'est intensifiée en 2020. Les perspectives de liberté religieuse restent stables.

## NOTES DE FIN DE TEXTE / SOURCES

- 1 Tanzania (United Republic of) 1977 (rev. 2005), Constitute Project, [https://www.constituteproject.org/constitution/Tanzania\\_2005?lang=en](https://www.constituteproject.org/constitution/Tanzania_2005?lang=en)
- 2 The Proposed Draft Constitution of Tanzania (September 2014) (unofficial translation, Institute for Democracy and Electoral Assistance, [http://constitutionnet.org/sites/default/files/the\\_proposed\\_constitution\\_of\\_tanzania\\_sept\\_2014.pdf](http://constitutionnet.org/sites/default/files/the_proposed_constitution_of_tanzania_sept_2014.pdf)
- 3 Ibid.
- 4 Ibid.
- 5 The Constitution of Zanzibar, United Republic of Tanzania, NATLEX, International Labour Organization, [https://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p\\_lang=en&p\\_isn=94122](https://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_lang=en&p_isn=94122)
- 6 Office of International Religious Freedom, “Tanzania,” 2019 Report on International Religious Freedom, U.S. Department of State, <https://www.state.gov/reports/2019-report-on-international-religious-freedom/tanzania/>
- 7 Ibid.
- 8 “A controversial bill awaits the Tanzanian president’s signature,” Deutsche Welle, 28 juin 2019, <https://www.dw.com/en/a-controversial-bill-awaits-the-tanzanian-presidents-signature/a-49400335>
- 9 “Tanzania: Discard new law restricting human rights,” Amnesty International, 21 juin 2019, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2019/06/tanzania-authorities-rushing-to-pass-bill-to-further-repress-human-rights/>
- 10 Ibid.
- 11 “A controversial bill awaits the Tanzanian president’s signature,” Deutsche Welle, 28 juin 2019, <https://www.dw.com/en/a-controversial-bill-awaits-the-tanzanian-presidents-signature/a-49400335>
- 12 “Tanzania: Planned law amendments to prevent solidarity lawsuits must be rejected,” Amnesty International, 5 juin 2020, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2020/06/tanzania-planned-law-amendments-to-prevent-solidarity-lawsuits-must-be-rejected/>
- 13 “Tanzania ban on public interest litigation bad for human rights – PIN,” africanews, 16 juin 2020, <https://www.africanews.com/2020/06/16/tanzania-ban-public-interest-litigation-human-rights-concerns/>
- 14 Office of International Religious Freedom, op. cit.
- 15 “Tanzania in details - Public Holidays,” Lonely Planet, <https://www.lonelyplanet.com/tanzania/narratives/practical-information/directory/public-holidays>
- 16 “Tanzania celebrates 150 years of the Catholic Faith”, Vatican News, 5 novembre 2018, <https://www.vaticannews.va/en/africa/news/2018-11/tanzania-celebrates-150-years-of-the-catholic-faith.html>
- 17 “Tanzania,” Religious Freedom Report 2018, Aid the Church in Need, <https://religious-freedom-report.org/report/?report=886>
- 18 “One Year Later: Church in Zanzibar Still Fighting for the Right to Worship,” Christian Telegraph, 7 septembre 2018, <https://www.christian-telegraph.com/2018/09/07/one-year-later-church-in-zanzibar-still-fighting-for-the-right-to-worship/>
- 19 Ibid.
- 20 “Authorities in Zanzibar, Tanzania Close Down church,” Morning Star News, 24 mai 2018, <https://morningstarnews.org/2018/05/authorities-in-zanzibar-tanzania-close-down-church/>
- 21 USDOS – US Department of State, “2019 Report on International Religious Freedom: Tanzania”, European Country of Origin Network, <https://www.ecoi.net/de/dokument/2031227.html>
- 22 “Tanzania confirms 1st attack by Mozambique-based extremists,” AP, 23 octobre 2020, <https://apnews.com/article/dodoma-tanzania-islamic-state-group-mozambique-48d8c438da403810a8a11f869ecd97ca>
- 23 Charles Kombe, “Tanzania Teams Up with Mozambique to Contain Terrorists,” Voice of America, 26 novembre 2020, <https://www.voanews.com/africa/tanzania-teams-mozambique-contain-terrorists>
- 24 « Les Œuvres pontificales missionnaires et les conséquences du Covid-19 », Agenzia Fides, 9 mai 2020, [http://www.fides.org/fr/news/67888-AFRIQUE\\_TANZANIE\\_Les\\_OEuvres\\_pontificales\\_missionnaires\\_et\\_les\\_consequences\\_du\\_Covid\\_19](http://www.fides.org/fr/news/67888-AFRIQUE_TANZANIE_Les_OEuvres_pontificales_missionnaires_et_les_consequences_du_Covid_19)
- 25 « Catéchisme par radio pour les enfants au sein de l’Archidiocèse de Dar es Salaam dans le cadre de la pandémie en cours », Agenzia Fides, 15 juin 2020, [http://www.fides.org/fr/news/68129-AFRIQUE\\_TANZANIE\\_Catechisme\\_par\\_radio\\_pour\\_les\\_enfants\\_au\\_sein\\_de\\_l\\_Archidiocese\\_de\\_Dar\\_es\\_Salaam\\_dans\\_le\\_cadre\\_de\\_la\\_pandemie\\_en\\_cours](http://www.fides.org/fr/news/68129-AFRIQUE_TANZANIE_Catechisme_par_radio_pour_les_enfants_au_sein_de_l_Archidiocese_de_Dar_es_Salaam_dans_le_cadre_de_la_pandemie_en_cours)
- 26 « Proclamation de trois jours de prière nationale de la part du Chef de l’Etat », Agenzia Fides, 17 avril 2020, [http://www.fides.org/fr/news/67765-AFRIQUE\\_TANZANIE\\_Proclamation\\_de\\_trois\\_jours\\_de\\_priere\\_nationale\\_de\\_la\\_part\\_du\\_Chef\\_de\\_l\\_Etat](http://www.fides.org/fr/news/67765-AFRIQUE_TANZANIE_Proclamation_de_trois_jours_de_priere_nationale_de_la_part_du_Chef_de_l_Etat)
- 27 “Fear of violence grows as Tanzania opposition denounces election,” Al Jazeera, 29 octobre 2020, <https://www.aljazeera.com/news/2020/10/29/fears-of-violence-grows-as-tanzania-opposition-denounces>
- 28 “UN experts call on Tanzania to end crackdown on civic space,” UN Office of the High Commissioner for Human Rights, 22 juillet 2020, <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=26117&LangID=E>
- 29 “Tanzania’s ‘dictator’ president threatening national unity: Catholic bishops,” africanews, 11 février 2018, <https://www.africanews.com/2018/02/11/tanzania-s-dictator-president-threatening-national-unity-catholic-bishops/>